

**OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**

**États financiers vérifiés  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023**

## États financiers

### Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 23 juin 2023.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et au moins deux fois par an avec les vérificateurs externe et interne pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice, présenté aux pages suivantes, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman  
Directeur Général



Muneeb Chaudhary  
Directeur général des finances



**Office of the Auditor General of Ontario**  
**Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario**

***Rapport de l'auditeur indépendant***

À l'Office ontarien de financement

**Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2023 de l'OOF, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Box 105, 15th Floor  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15<sup>e</sup> étage  
20, rue Dundas ouest  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-326-3812

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 23 juin 2023

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### État de la situation financière

Au 31 mars 2023

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Encaisse	9 310 \$	8 823 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	2 661	2 831
Montant dû par la province de l'Ontario	2 024	1 759
	<u>13 995</u>	<u>13 413</u>
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs et frais à payer	2 024	1 759
Montants recouverts dus à la province de l'Ontario	1 553	1 532
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	4 657	1 916
	<u>8 234</u>	<u>5 207</u>
<b>Actif financier net</b>	<b>5 761</b>	<b>8 206</b>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Immobilisations corporelles (note 2)	4 185	1 494
Charges payées d'avance	472	422
	<u>4 657</u>	<u>1 916</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>10 418 \$</b>	<b>10 122 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Greg Orencsak  
Président



Gadi Mayman  
Directeur général

**OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**  
**État des résultats et de l'excédent accumulé**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023**

(en milliers de dollars)

	<b>2023 Budget</b>	<b>2023 Chiffres réels</b>	<b>2022 Chiffres réels</b>
<b>RECETTES</b>			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	21 739 \$	20 627 \$	20 136 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	5 472	5 914	5 719
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	1 059	946	571
Produit d'intérêts (note 5)	3 441	4 096	3 858
	<b>31 711</b>	<b>31 583</b>	<b>30 284</b>
<b>CHARGES</b>			
Traitements, salaires et avantages sociaux	24 319	23 640	22 665
Frais administratifs et généraux	2 892	2 901	3 190
Amortissement des immobilisations corporelles (note 2)	1 059	946	571
	<b>28 270</b>	<b>27 487</b>	<b>26 426</b>
<b>Excédent des recettes par rapport aux charges d'exploitation</b>	<b>3 441</b>	<b>4 096</b>	<b>3 858</b>
<b>Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent (Note 7)</b>	<b>-</b>	<b>(3 800)</b>	<b>(4 200)</b>
<b>Excédent (déficit) annuel</b>	<b>3 441</b>	<b>296</b>	<b>(342)</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>10 122</b>	<b>10 122</b>	<b>10 464</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>13 563 \$</b>	<b>10 418 \$</b>	<b>10 122 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2023 Budget</b>	<b>2023 Chiffres réels</b>	<b>2022 Chiffres réels</b>
<b>Excédent (déficit) annuel</b>	3 441 \$	296 \$	(342) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 2)	(3 790)	(3 637)	(1 137)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 2)	1 059	946	571
Charges payées d'avance	0	(50)	(37)
<b>Fluctuation de l'actif financier net</b>	710	(2 445)	(945)
<b>Actif financier net au début de l'exercice</b>	8 206	8 206	9 151
<b>Actif financier net à la fin de l'exercice</b>	<u>8 916 \$</u>	<u>5 761 \$</u>	<u>8 206 \$</u>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Excédent (déficit) annuel	296 \$	(342) \$
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	946	571
Augmentation des charges payées d'avance	(50)	(37)
Augmentation du produit comptabilisé d'avance	2 741	603
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Augmentation)/baisse des montants dus par les organismes et les apparentés	170	(167)
(Augmentation)/baisse des montants dus par la province de l'Ontario	(265)	182
Augmentation/(baisse) des crédateurs	265	(182)
Augmentation des montants recouverts payables à la province de l'Ontario	21	39
<b>Encaisse générée par les opérations d'exploitation</b>	<b>4 124</b>	<b>667</b>
<b>Opérations sur capitaux propres</b>		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(3 637)	(1 137)
<b>Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres</b>	<b>(3 637)</b>	<b>(1 137)</b>
<b>Changement net en liquidités</b>	<b>487</b>	<b>(470)</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<b>8 823</b>	<b>9 293</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>9 310 \$</b>	<b>8 823 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

#### CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir un large éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

**a) Méthode de comptabilité :** Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provinciales établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

**b) Immobilisations corporelles :** Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant que la construction ne prenne fin et que les actifs ne soient prêts à accomplir la fonction prévue.

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

**c) Incertitude relative à la mesure :** la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de recettes et charges déclarées pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

**d) Comptes créditeurs et frais à payer :** les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

**e) Recettes et charges :** L'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les recettes générées par l'écart de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

**f) Instruments financiers :** les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les montants dus par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, les montants recouverts dus à la province de l'Ontario, les frais à payer et les produits comptabilisés d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

**g) Opérations entre apparentés** : les opérations entre apparentés sont mesurées par la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent les ententes entre les parties.

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice terminé le 31 mars 2023				
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction*	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
<b>Coût</b>					
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2022	14 439 \$	1 905 \$	1 213 \$	722	18 279 \$
Acquisitions	243	2 369	1 025	–	3 637
Capitalisation des actifs lors de l'achèvement*	233	489	–	(722)	–
Cessions	(503)	(1 904)	(1 003)	–	(3 410)
Solde de clôture au 31 mars 2023	14 412	2 859	1 235	–	18 506
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2022	13 681	1 900	1 204	–	16 785
Amortissement	528	305	113	–	946
Cessions	(503)	(1 904)	(1 003)	–	(3 410)
Solde de clôture au 31 mars 2023	13 706	301	314	–	14 321
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2023</b>	<b>706 \$</b>	<b>2 558 \$</b>	<b>921 \$</b>	<b>–</b>	<b>4 185 \$</b>

	Exercice terminé le 31 mars 2022				
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
<b>Coût</b>					
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2021	15 217 \$	1 905 \$	1 213 \$	–	18 335 \$
Acquisitions	415	–	–	–	415
En cours de construction*	–	–	–	722	722
Cessions	(1 193)	–	–	–	(1 193)
Solde de clôture au 31 mars 2022	14 439	1 905	1 213	722	18 279
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2021	14 338	1 886	1 183	–	17 407
Amortissement	536	14	21	–	571
Cessions	(1 193)	–	–	–	(1 193)
Solde de clôture au 31 mars 2022	13 681	1 900	1 204	–	16 785
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2022</b>	<b>758 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>722 \$</b>	<b>1 494 \$</b>

\*Dans le cadre de l'achèvement des travaux de mise à niveau des espaces de bureau que loue l'OOF, un montant de 722 000 \$ associé aux immobilisations corporelles en cours de construction a été transféré à la catégorie des biens amortissables dès que les locaux sont devenus prêts à être utilisés.

### 3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2023		
	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Charges payées d'avance</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice	1 494 \$	422 \$	1 916 \$
Acquisitions	3 637	529	4 166
Amortissement	(946)	–	(946)
Charges de l'exercice en cours	–	(479)	(479)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 185\$</b>	<b>472 \$</b>	<b>4 657\$</b>

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2022		
	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Charges payées d'avance</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice	928 \$	385 \$	1 313 \$
Acquisitions	1 137	483	1 620
Amortissement	(571)	–	(571)
Charges de l'exercice en cours	–	(446)	(446)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 494 \$</b>	<b>422 \$</b>	<b>1 916 \$</b>

L'amortissement de 946 000 \$ (571 000 \$ en 2022) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 479 000 \$ (446 000 \$ en 2022) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

#### **4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE**

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 435,6 milliards de dollars au 31 mars 2023 (résultat réel de 2022 : 433,6 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le Budget de l'Ontario de 2023. L'OOF gère également des placements totalisant 84,7 milliards de dollars au 31 mars 2023 (72,0 milliards de dollars en 2022), ce qui comprend 27,9 milliards de dollars (27,3 milliards de dollars en 2022) pour les Ontario Nuclear Funds détenus par Ontario Power Generation Inc. Ces fonds font l'objet d'une gestion conjointe en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), une entente conclue par la province, OPG et certaines filiales d'OPG en vue de réserver les fonds nécessaires pour gérer à long terme des déchets nucléaires, pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2023 se chiffrait à 20,6 millions de dollars (20,1 millions de dollars en 2022).

#### **5. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS**

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit d'une valeur globale de 14,8 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. De ces facilités de crédit, 11,1 milliards de dollars ont été utilisés jusqu'ici pour financer les prêts accordés par l'OOF à des organismes publics dont le solde n'a pas été remboursé à l'heure actuelle. L'OOF remet à la province les remboursements du capital qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt imposés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart de taux d'intérêt).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence. L'ajout des résultats de l'écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence génère un taux d'intérêt qui témoigne du risque relatif associé au prêt. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2023, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,7 millions de dollars ont été comptabilisés (3,8 millions de dollars en 2022), dont 1,1 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (1,3 million de dollars en 2022). Le produit d'intérêts de l'OOF totalise 4,1 millions de dollars pour l'exercice, ce qui comprend 0,37 million de dollars d'intérêts issus des soldes des comptes bancaires (0,07 million de dollars en 2022).

## Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Il s'agit là d'opérations entre apparentés.

*(en milliers de dollars)*

<b>Emprunteur</b>	<b>31 mars 2023</b>	<b>31 mars 2022</b>
i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	340 374 \$	356 412 \$
ii) Hôpitaux	282 915	218 063
iii) Régie des alcools de l'Ontario	39 609	47 098
iv) Commission des parcs du Niagara	23 096	27 868
v) Société ontarienne de vente du cannabis	59 307	66 878
vi) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	41 936	54 420
vii) Commission de transport Ontario Northland	1 037	1 143
viii) Musée royal de l'Ontario	23 234	23 334
ix) Conseils scolaires	4 019 713	4 280 286
<b>Total</b>	<b>4 831 221</b>	<b>5 075 502</b>

Au 31 mars 2023, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts issus de ces prêts ont totalisé 208,9 millions de dollars (228,5 millions de dollars en 2022), et de ce montant, 205,2 millions de dollars (224,8 millions de dollars en 2022) ont été transférés à la province après que l'OOF ait conservé 3,7 millions de dollars correspondant à son écart de taux d'intérêt (3,8 millions de dollars en 2022).

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie se sont vu offrir des prêts pour financer différents projets sur les campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Au 31 mars 2023, le solde de ces prêts s'élève à 340,4 millions de dollars (356,4 millions de dollars en 2022). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,15 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2049.

ii) Des hôpitaux se sont vu offrir des prêts pour divers projets d'immobilisations, notamment pour la prestation de soins à court ou à long terme et pour la mise en œuvre de projets visant des systèmes d'information sur la santé nouveaux ou mis à niveau. Au 31 mars 2023, le solde des prêts correspondait à 282,9 millions de dollars (218,1 millions de dollars en 2022). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 0,89 et 4,4 pour cent, arrivent à échéance entre 2023 et 2049.

iii) La Régie des alcools de l'Ontario s'est vu offrir une facilité de prêt de 51,2 millions de dollars aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement de son siège social. L'utilisation totale de la facilité, qui représentait 47,2 millions de dollars, a été convertie en prêt à terme le 5 avril 2022. Au 31 mars 2023, le solde du prêt était de 39,6 millions de dollars (47,1 millions de dollars en 2022). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 3,26 pour cent, arrive à échéance en 2025.

iv) La Commission des parcs du Niagara (CPN) s'est vu accorder un prêt pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I des travaux visant la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Au 31 mars 2023, le solde du prêt était de 2,2 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2022). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027. La CPN s'est également vu offrir en 2020 une facilité de prêt pour la construction de 25,0 millions de dollars en vue du réaménagement en attraction touristique de la centrale électrique Niagara Parks. L'utilisation totale de la facilité, qui représentait 20,9 millions de dollars, a été convertie en prêt à terme le 16 janvier 2023. Au 31 mars 2023, le solde du prêt correspondait à 20,9 millions de dollars (25,2 millions de dollars en 2022). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 4,58 pour cent, arrive à échéance en 2033.

v) La Société ontarienne de vente du cannabis s'est vu offrir une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour couvrir son démarrage et ses coûts d'exploitation. Au 31 mars 2023, l'utilisation de la facilité s'établissait à 59,3 millions de dollars (66,9 millions de dollars en 2022). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,79 pour cent, arrive à échéance en 2030.

vi) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario s'est vu offrir des prêts et une facilité de prêt pour financer divers projets. Au 31 mars 2023, le solde total s'établissait à 41,9 millions de dollars (54,4 millions de dollars en 2022). L'un des prêts a été remboursé le 3 octobre 2022, alors que l'autre, qui porte intérêt à un taux de 1,64 pour cent, arrive à échéance en avril 2026. La facilité de prêt est associée à un taux variable qui s'établit à 5,06 pour cent à l'heure actuelle. De plus, en 2020, la Société s'est vu offrir une facilité de crédit de 300 millions de dollars pour financer son fonctionnement et son fonds de roulement. Cette facilité de crédit a été fermée le 6 mai 2022 en raison du remboursement du solde (rien en 2022).

vii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) s'est vu accorder des prêts pour divers projets. Au 31 mars 2023, le solde total correspondait à 1,0 million de dollars (1,1 million de dollars en 2022), ces prêts portaient intérêt à 4,90 pour cent et arrivaient à échéance en 2031. De plus, en 2021, la CTON s'est vu offrir une facilité de crédit de 5,0 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 avril 2024. Au 31 mars 2023, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2022).

viii) Le Musée royal de l'Ontario (ROM) s'est vu accorder un prêt pour financer le projet Renaissance ROM. Au 31 mars 2023, le solde du prêt s'établissait à 23,2 millions de dollars (23,3 millions de dollars en 2022). Le prêt porte intérêt à un taux flottant actuellement établi à 5,96 pour cent et arrive à échéance le 31 mars 2027.

ix) De 2006 à 2017, des prêts ont été accordés à des conseils scolaires en vertu de divers programmes d'immobilisations corporelles. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2023, les conseils scolaires ont versé des paiements semestriels en principal et intérêts, ce qui laisse un solde total de 4 019,7 millions de dollars (4 208,3 millions de dollars en 2022). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,99 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2042.

## 6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM D'ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario  
Croissance Ontario  
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants  
Infrastructure Ontario  
Fondation Trillium de l'Ontario

Les placements gérés pour le compte de ces organisations se chiffraient à 2,0 milliards de dollars au 31 mars 2023 (2,3 milliards de dollars en 2022).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

### **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)**

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élevait à environ 13,6 milliards de dollars au 31 mars 2023 (14,8 milliards de dollars en 2022).

### **Infrastructure Ontario**

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette qui s'établissait à environ 6,6 milliards de dollars au 31 mars 2023 (6,8 milliards de dollars en 2022), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial ou des tierces parties.

### **Metrolinx**

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

### **Wataynikaneyap Power LP (Watay)**

L'OOF fournit des services d'agent administratif pour le prêt accordé par le ministère de l'Énergie à Watay moyennant des frais d'administration de 10 points de base. Les frais sont versés à l'OOF par Watay lors de la dernière journée ouvrable du mois de versement des intérêts au ministère de l'Énergie.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2023, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2023	31 mars 2022
<b>Coûts recouvrés :</b>		
SFIEO	4 145 \$	4 117 \$
Infrastructure Ontario	478	493
Metrolinx	26	20
Watay	634	480
Gestion des placements	631	609
<b>Total</b>	<b>5 914 \$</b>	<b>5 719 \$</b>
<b>Encours :</b>		
SFIEO	1 199 \$	1 176 \$
Infrastructure Ontario	139	141
Metrolinx	30	22
Autre	41	26
Gestion des placements	181	174
Écart de taux d'intérêt (note 5)	1 071	1 292
<b>Total</b>	<b>2 661 \$</b>	<b>2 831 \$</b>

## 7. VERSEMENT DE FONDS À LA PROVINCE DE L'ONTARIO À PARTIR DE L'EXCÉDENT

En vertu de l'alinéa 16.4(1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. En février 2023, le conseil d'administration de l'OOF a approuvé un paiement de 3,8 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2022) à la province de l'Ontario. Le paiement a également été versé en février 2023.

## 8. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la Note 5 aux états financiers.

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

### ***Risque d'illiquidité***

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de

l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

### ***Risque de marché***

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix sur les marchés ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

## **9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS**

### ***a) Prestations de retraite***

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement de l'Ontario. Le ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSPE et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

### ***b) Obligation au titre des prestations définies des employés***

À la retraite, certains employés à temps plein ayant au moins cinq ans d'ancienneté deviennent admissibles à ce que l'OOF verse une indemnité de départ équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté admissible, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé. Ces indemnités de départ se limitent de la façon suivante aux années de service admissibles :

<b>Groupe de rémunération des employés</b>	<b>Information sur l'admissibilité aux indemnités de départ</b>
Régime de rémunération des membres de la direction non représentés et les autres employés non représentés	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2015 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2015.
Employés du groupe de la haute direction	
Employés représentés par l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO)	

Employés de la FPO non représentés (exclus) par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2016 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2016.
Employés membres de la direction non représentés par l'Association des avocats de la Couronne	Le droit à indemnité se limite aux années de services accumulées jusqu'au 31 décembre 2004

Au 31 mars 2023, le coût de ces indemnités de départ prévues par la loi et dues aux employés admissibles totalisait 3,0 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2022).

Au 31 mars 2023, le coût des droits à congé annuel gagnés par l'ensemble des employés correspondait à 2,0 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2022).

Le MSPE est responsable en permanence de financer les indemnités de départ prévues par la loi et les droits à congé annuel inutilisés, et de ce fait, aucune charge et aucun élément de passif ne figure dans les présents états financiers à cet effet.

## 10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

### Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un bail d'exploitation de cinq ans qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Voici les paiements locatifs minimaux établis pour ces baux :

*(en milliers de dollars)*

	31 mars 2023
2024	752
2025	794
2026	807
2027	807
2028	202
<b>Total</b>	<b>3 362 \$</b>

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, c'est-à-dire 0,57 million de dollars (1,0 million de dollars en 2021).

### Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers s'est vu offrir une facilité de crédit non renouvelable de 2,0 milliards de dollars aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD). Au 31 mars 2023, on évaluait le FRAD à environ 420,1 millions de dollars (402,0 millions de dollars en 2022) et l'ARSF n'avait pas retiré de fonds de la facilité de crédit (rien en 2022).

Infrastructure Ontario (IO) s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 100 millions de dollars pour financer les coûts des projets sur une base provisoire. La facilité est arrivée à échéance le 27 mars 2023, mais a été prolongée jusqu'au 27 mars 2028. Au 31 mars 2023, IO n'avait pas utilisé la facilité (rien en 2022).

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 1 100 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 juin 2023, principalement pour financer le compte d'écart de la grille tarifaire réglementée. Depuis l'octroi de la facilité de crédit, la SIERE n'a pas utilisé de fonds, et a depuis remboursé l'ensemble des fonds empruntés. Au 31 mars 2023, le solde est nul (nul en 2022).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 — Transactions avec des organismes publics.

#### **Éventualités :**

Au 31 mars 2023, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

## **11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Le MSPE offre des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l'OOF et recouvre ses coûts auprès de l'organisme.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la Note 4;
- Transactions avec des organismes publics décrites à la Note 5;
- Services de gestion de la dette et des placements pour des organismes apparentés décrits à la Note 6;
- Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent décrit à la Note 7.